

Bilan simplifié de la section ALPES MARITIMES pour l'année 2023

Bilan simplifié avant répartition des organisations syndicales

Bilan simplifié avant répartition							
actif	N			N-1	Passif	N	N-1
	Brut	Amortissement et dépréciation	net	net			
Actif immobilisé(1)	0	0	0	0	Fonds syndicaux	10580	10580
actif incorporel	0	0	0	0	Réserves	0	0
actif corporel	0	0	0	0	report à nouveau	-453	2498
actif financier	0	0	0	0	Résultat	-1899	-2951
					Total(1)	8228	10127
Actif circulant(2)	0	0	0	0	Provisions(2)	0	0
stock et fournitures	0	0	0	0	Fonds dédiés(3)	0	0
créances	0		0	0	dettes financières	0	0
Disponibilités(3)	8228		8228	10127	Dettes diverses	0	0
					Total(4)	0	0
Comptes de régularisation(4)	0			0	Comptes de régularisation(5)	0	0
total(1+2+3+4)	8228	0	8228	10127	total(1+2+3+4+5)	8228	10127

Compte de résultat simplifié des organisations syndicales

Compte de résultat simplifié					
Charges	Exercice N	Exercice N-1	Produits	Exercice N	Exercice N-1
Charges d'exploitation(1)	15426	16371	Produits d'exploitation(1)	13477	13620
achats	1019	1231	Cotisations	11016	11679
autres charges externes	0	0	Subventions	395	500
autres services extérieurs	7809	7343	Autres produits	400	78
Impôts et taxes	0	0	Transfert de charges	1667	1363
Charges de personnel	0	0	Reprises des amortissements et provisions	0	0
Autres charges	6598	7797			
Dotations aux amortissements et provisions	0	0			
Charges financières(2)	0	0	Produits financiers(2)	0	0
Charges exceptionnelles(3)	0	200	Produits exceptionnels(3)	50	0
Engagements à réaliser sur contribution de financement(4)			Contribution de financement		
			report des ressources non utilisés		0
		0	des exercices antérieurs(4)	0	
total(1+2+3+4)	15426	16571	total(1+2+3+4)	13527	13620
Solde créditeur:Excedent	0		Solde débiteur:Déficit	-1899	

ANNEXE DES COMPTES

FO COM POSTE 0600

Exercice clos au 31 décembre 2023

Les informations ci-après constituent l'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 8228 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un déficit de 1899 euros

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

1 : PRINCIPES COMPTABLES, MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base qui ont pour objet de fournir une image fidèle du Syndicat.

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

Spécificité liée à la comptabilisation des cotisations

Le fait générateur de la cotisation est constaté lors de l'encaissement effectif de la cotisation. Il en est de même de la comptabilisation des produits relatifs aux prestations annexes à la cotisation.

2 : INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

Immobilisations incorporelles et corporelles

- Néant

Disponibilités

- Les sommes disponibles en banque ou en caisse ont été valorisées à leur valeur nominale.

3 : FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- Néant

4 : ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Aucun évènement significatif postérieur à la clôture n'est à signaler.

5 : RESSOURCES DE L'ANNÉE

Ressources à retenir pour la détermination des seuils.

- Voir document annexe

6 : CONTRIBUTIONS PUBLIQUES DE FINANCEMENT

- Néant

7 : ACTIONS DE SOLIDARITÉ DES ORGANISATIONS SYNDICALES

- Dans le cadre de ses actions de solidarité, il a été accordé dans l'exercice par notre syndicat des aides pour un montant de 0 euros.

8 : CONTRIBUTIONS EN NATURE

- 4 salariés
- 1 cadre supérieur secrétaire départemental adjoint
- 3 cadres, 1 secrétaire départementale, 1 trésorière, 1 représentant du personnel CHSCT

Bilan des ressources de la section ALPES MARITIMES pour l'année 2023

Ressources de l'année 2023	
Cotisations reçues.....	11 015,88 €
Reversement de cotisations.....	5 792,00 €
Subventions reçues.....	395,00 €
Autres produits d'exploitation perçus.....	450,00 €
Produits financiers percus.....	0,00 €
Total des ressources.....	6 068,88 €